

1. GESTION DES COMPETITIONS REGIONALES

Feuilles de match

Toutes les feuilles de match doivent être postées impérativement le lundi suivant la rencontre, jeunes Excellence à la Ligue et jeunes Honneur au Comité gestionnaire de la poule.



En cas d'absence ou de retard de transmission, l'amende prévue au règlement sera appliquée (cf. annexe 4 du règlement des épreuves régionales).

Les feuilles de matchs manquantes à la date du 2 mai 2019 se traduiront par un forfait pour les équipes recevantes.

Saisie des résultats

Les poules Excellences sont gérées par la Ligue.

Les feuilles de matchs doivent donc y être retournées à L.B.V.B – 31 Rue Abbé Martin – 56300 PONTIVY ou via la boîte mail sportive@volleybretagne.fr



En cas d'absence de saisie, l'amende de 13.25 € sera appliquée.

La saisie des résultats est obligatoire, ce avant 20h le dimanche.

Sur le site de la FFVB : www.ffvb.org ou de la LBVB : www.volleybretagne.fr

- **Sur la page d'accueil : saisie des résultats**
- **Puis saisir un résultat de match**
- **Compétition : choisir Ligue de Bretagne**
- **Saisir une demande de modification au calendrier-Ligue de Bretagne**
- **N° Match**
- **Type de demande**
- **Remplir le souhait et valider**

Pour les poules Honneur, la même procédure est à respecter, l'envoi des feuilles de matchs au CDVB gestionnaire de votre poule tout comme pour les demandes de report.

2. HORAIRES DES RENCONTRES

Les matchs se jouent le **samedi après-midi entre 13h et 18h** ou le dimanche si accord des deux clubs.

L'horaire du match est fixé par le club recevant au moins 15 jours avant la date du match et il doit **faire parvenir une convocation par mail ou courrier** au club reçu au plus tard le mardi précédent le match.

3. AMENAGEMENTS AUX CALENDRIERS

Les rencontres se déroulent les week-ends prévus aux calendriers officiels, accessibles sur le site de la FFVB : www.ffvb.org ou de la LBVB : www.volleybretagne.fr.

Demande de modifications aux calendriers

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure.

Sur le site de la FFVB : www.ffvb.org ou de la LBVB : www.volleybretagne.fr

- **Sur la page d'accueil : espace club ou saisie des licences**
- **Puis saisir votre identifiant et mot de passe**
- **Demande de Modification au calendrier- Ligue de Bretagne** (pour l'Excellence)
- **Demande de Modification au calendrier- Comité Gestionnaire** (pour l'Honneur)
- **N° Match**
- **Code équipe : le même que celui de la saisie des licences**

Date limite de report pour cette saison:

Les matchs Excellence et Honneur doivent être joués pour le week-end du 28 avril.

Aucune demande de report de match postérieure à cette date ne sera accordée.

De même les résultats et feuilles de match doivent parvenir à la ligue dès le mardi 30 avril. Dans le cas où des matchs n'auraient pas été joués, le résultat manquant sera considéré comme un forfait pour l'équipe recevante.

4. LE TYPE DE LICENCE

Le type de licence doit correspondre à la fonction que vous avez ou à la compétition dans laquelle vous évoluez

TYPE	VOLLEY BALL	BEACH VOLLEY(BV)	COMPETLIB M17/M20/Sen	ENCADREMENT	DIRIGEANT	EVENEMENTIELLE	VPT M17/M20/ Sen
COMPETITION	Championnat officiel de salle	Championnat officiel de beach volley	Championnat loisir	Championnat officiel de salle SAUF dans le pavé JOUEUR	Championnat uniquement en marqueur	Aucune	Aucune
FONCTION	Joueur Entraîneur Arbitre Marqueur Dirigeant	Joueur BV Entraîneur BV Arbitre BV Marqueur BV Dirigeant	Joueur loisir Dirigeant Marqueur	Dirigeant Marqueur Arbitre Entraîneur	Dirigeant Marqueur	Participation à un événement organisé sous l'égide de la FFVB	Aucune

⇒ **Tout joueur** doit être licencié «compétition Volley Ball » avant de participer à une rencontre officielle de salle

⇒ **Les arbitres, entraîneurs doivent être licenciés**

Les Surclassements :

Surclassement :

Simple surclassement : case à cocher sur le bordereau d'adhésion, sur la Fiche médicale (par le médecin) et lors de la saisie de la licence sur internet
Si vous n'avez pas fait la saisie sur internet, la Ligue le fera à réception de la demande de licence où figure désormais la fiche médicale ou sur présentation de la fiche médicale.

Double surclassement : (validation obligatoire par le médecin régional) et mention obligatoire sur la licence.

Triple surclassement Régional : un dossier complémentaire à la Fiche C doit aussi être transmis à la Ligue avant validation, et il doit être validé une nouvelle fois par une fiche A validée de nouveau par le médecin régional le 31janvier.

Pour établir un Double ou Triple surclassement, il faut transmettre **la fiche médicale B ou C ET les examens médicaux** (échocardiographie/ compte rendu du cardiologue et électrocardiogramme)

Les mutations

Période de mutation		1/06 – 15/07 minuit	16/07 – 31/12 minuit	1/07 – 31/12 minuit	A partir du 01/01
Autorisation		Accordée automatiquement sans réponse du club quitté dans les 30 jours	avec accord du club quitté ou sans réponse du club quitté dans les 30j	Si avis d'opposition du club quitté dans les 30j avec courrier en AR	
Niveau de jeu	National	X	X		
	Régional	X	X		X si mutation inter Ligues
	Départemental			X	X

X : niveau de jeu autorisé

5. PRESENTATION DES LICENCES :

Avant toute rencontre officielle régionale, quel que soit le niveau, l'arbitre de la rencontre doit exiger la présentation des licences des participants inscrits sur la feuille de match.

En l'absence de la mention « simple surclassement" sur la licence, l'arbitre :

- demandera les fiches médicales FFVB de type A mention simple surclassement
- notera ce contrôle dans la case « Remarques » de la feuille de match.
- En cas de doute, l'arbitre peut demander à vérifier l'identité des intéressés.

La présentation du double de la licence « VOLLEY BALL » accompagnée d'une pièce d'identité vaut présentation de la licence (l'amende administrative pour non présentation de licence ne sera pas appliquée).

En cas de non présentation de la licence ou du double de la licence

1°) **l'arbitre doit s'assurer de l'identité des joueurs et de l'encadrement** dépourvus de licences par la présentation d'une pièce d'identité officielle. Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueur doit présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-ball en compétition correspondant au niveau de pratique,

2°) **les arbitres doivent accepter**, pour justifier l'identité des joueurs et de l'encadrement **toute pièce d'identité en cours de validité** comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative, judiciaire ou militaire française. Les passeports en cours de validité ou les cartes d'identité valables pour le franchissement des frontières délivrés par les autorités étrangères à leurs ressortissants doivent également être acceptés,

3°) Quand un **double surclassement** est nécessaire pour participer à une rencontre nationale, régionale ou départementale, **il est obligatoire de présenter sa licence** revêtue de la mention « Double Surclassement Régional » ou « Double Surclassement National ».

En cas de Double Surclassement, l'arbitre devra vérifier si la mention portée sur les licences compétition Volley-Ball est compatible avec l'épreuve disputée :

- a) « D.S. Régional », pour les épreuves régionales ou départementales (cette mention doit obligatoirement être imprimée sur la licence).
- b) « D.S. National » pour les épreuves nationales (cette mention doit obligatoirement être imprimée sur la licence).



1°) En aucun cas, une attestation ne peut remplacer une pièce d'identité officielle,

 2°) Si une pièce d'identité et le certificat médical ou la copie du fichier fédéral ne peuvent pas être présentés avant le début de la rencontre, le joueur ne peut pas figurer sur la feuille de match et ne peut par conséquent y participer.

Il en sera de même pour les joueurs qui ne peuvent pas justifier leur simple surclassement avec la présentation de leur fiche médicale A ou la copie du fichier fédéral.
(Article 15B du RGEN).

3°) Pour une personne de l'encadrement, si une pièce d'identité ne peut pas être présentée avant le début de la rencontre, la personne ne peut pas figurer sur la feuille de match.

La présentation des licences est obligatoire, y compris pour participer aux finales régionales.

6. JOUEURS « GRILLES »

Si un club a 2 équipes dans la même catégorie, les joueurs seront grillés : 2/3 des joueurs inscrits dès la 1^{ère} feuille de match ne pourront pas évoluer dans la 2^{ème} équipe et inversement.

Pour le M17M, seuls les joueurs ayant fait au minimum 4 matchs de poule pourront participer au match de qualification aux Finales Excellence (match de croisement)

7. INSTALLATIONS et BALLONS

Hauteurs de Filet & Dimensions de terrain



Catégories	Hauteur filet FEMININS	Hauteur filet MASCULINS	Dimensions TERRAIN	Nombre de JOUEURS
	2,24 m	2,43 m	9 x 9m	6 x 6
M20				
M17		2,35 m		
M15	2,15 m Chpt Excellence 2,10 m Chpt Honneur	2,24 m		
M13	2,10 m		7 x 7m	4 x 4
M11	1,80 à 2,00 m		4,5 x 4,5m	2 x 2 ou 1 x 1

Ballons

Catégories	Circonférence	Poids	Modèle
M11	65-68 cm	200-220g	Mikasa MG V-200 Molten SSVB4
M13	66-68 cm	230-250g	Mikasa MG V-230 Molten SSVP4
M15 à Seniors	66-68 cm (P : 300mbar)	300-400g	Mikasa MVP 2000 Mikasa MVL 2001 Molten IV58LC Molten IV5XC Molten V5X5LC

Les ballons doivent répondre aux conditions réglementaires de poids, de circonférence et de pression.

8. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

Rappel de quelques articles du règlement bien utiles

Extrait du RGER 2017 :

VIII.1.7 Sous-classement d'un(e) joueur(joueuse)

Dans les équipes des catégories Poussins à Cadets , UN(e) joueur (joueuse) peut être sous-classé(e). Le club doit obtenir l'autorisation de la LBVB.

Si tel est le cas, l'équipe concernée :

-sera classée en fonction des points qu'elle aura obtenue mais ne pourra pas participer aux Finales Régionales.

- pourra bénéficier des points DAFR de sa catégorie si dans chacun de ses matches, elle a disposé, hors le(la)joueur (joueuse) sous-classé(e), du nombre suffisant de joueurs(joueuses) réclamé par sa catégorie.

VIII.1.8 Possibilité de jouer à 5 en championnat Jeunes

Une équipe jeune peut jouer à cinq sans pénalisation financière.

Cette équipe, dès lors qu'elle a joué UN match en phase « Excellence » en étant incomplète (5 joueurs au lieu de 6), ne peut pas se qualifier pour les Finales Excellence Bretagne.

Cette équipe, dès lors qu'elle a joué TROIS matches en étant incomplète (5 joueurs au lieu de 6), ne peut plus servir d'équipe de couverture pour la saison en cours.

Cette règle sera valable pour l'ensemble des compétitions Jeunes, quel que soit le Comité Départemental qui la gère et quelle que soit la phase (1^{ère} phase, phase honneur et phase Excellence).

9. DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Voir tableau joint en annexe

10. MODE DE CLASSEMENT EN FIN DE CHAMPIONNAT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement :

- d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matches disputés,
- ensuite le nombre de victoire
- ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
- enfin par le quotient du nombre de points acquis par le nombre de points concédés dans leurs poules respectives.

Qualification Excellence

Les équipes qualifiées en finales Excellence dépendent des catégories

- M15M : les 4 premières équipes
- M15F et M17 : les 2 premières équipes de chaque poule

Les équipes qualifiées pour les finales recevront leur convocation dans les meilleurs délais et devront confirmées à la L.B.V.B leur participation aux finales et fournir leur fiche de composition d'équipe.

11. FINALES REGIONALES

Les organisateurs des finales Excellence et Honneur seront désignés par la CSR sur proposition des Comités Départementaux après appel auprès de leurs clubs respectifs.

Les cahiers des charges sont à demander à la L.B.V.B. Passée la date d'appel à candidature fixée, la CSR pourra élargir l'appel aux autres départements.

La CSR désigne, chaque saison, le Comité chargé de l'accueil des finales régionales.

Saison 2018/2019

Il revient à un club du Finistère d'organiser les Finales M11/M15.

Finale M11/M15 : dimanche 26 mai 2019

Il revient à un club des Côtes d'Armor d'organiser les Finales M13/M17 :

Finale M13/M17 : samedi 25 mai 2019, début des matchs à 10h

Très bonne compétition à tous